

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 992 649 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
12.04.2000 Bulletin 2000/15

(51) Int. Cl.⁷: **E05G 1/024**

(21) Numéro de dépôt: **98390013.5**

(22) Date de dépôt: **08.10.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeurs:
• **SA DACOTA SUD OUEST**
F-31340 Villemur/Tarn (FR)
• **Daigre, Jean Claude**
F-31770 Colomiers (FR)

• **Cottini, Berthe**
F-31770 Colomiers (FR)

(72) Inventeur: **Daigre, Jean-Claude**
31770 Colomiers (FR)

(74) Mandataire: **Ravina, Bernard**
RAVINA S.A.
24, boulevard Riquet
31000 Toulouse (FR)

(54) **Armoire démontable dont le volume interne est protégé de la chaleur**

(57) L'armoire démontable comprend une paroi de fond (1), une paroi arrière (2), deux parois latérales (3), une paroi supérieure (4) et une porte (5) montée articulée sur des gonds (6) fixés à l'une des parois latérales (3). Chaque paroi (1), (2), (3), (4) et battant de porte (5) est constituée par un panneau métallique externe au volume de rangement, par un panneau métallique interne au volume de rangement et maintenu à distance du précédent par au moins une couche d'un matériau d'isolation thermique. Par ailleurs des joints d'isolation thermique sont disposés entre les différentes parois au niveau de leur jonction ce qui diminue, pour chaque paroi l'importance du flux thermique entre le panneau externe et le panneau interne d'une part et l'importance du flux thermique d'une paroi à l'autre d'autre part.

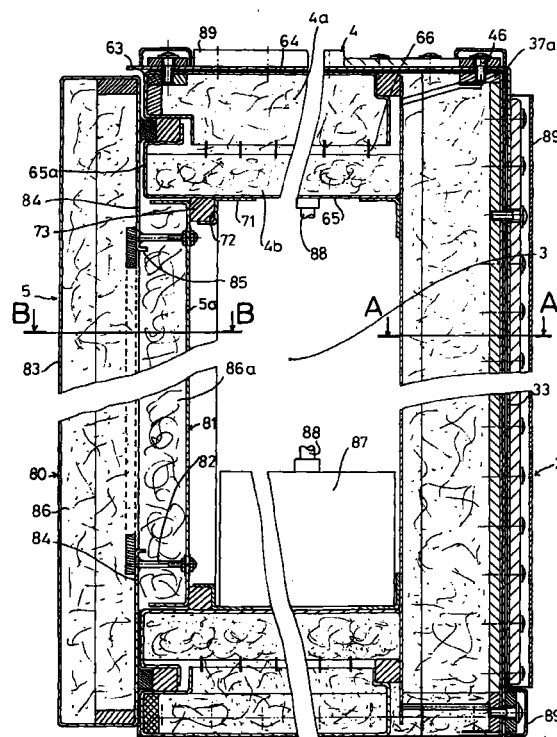


FIG 1

EP 0 992 649 A1

Description

[0001] La présente invention a pour objet une armoire démontable de protection contre les fortes chaleurs comme celles dégagées lors des incendies.

[0002] On connaît de l'état de la technique des armoires conçues spécifiquement pour résister aux incendies. Ces armoires comprennent une coque externe continue venant autour d'une coque interne continue définissant un volume de rangement. Entre les deux coques est disposé un matériau réfractaire apte à opposer une importante résistance à la transmission de la chaleur de la coque externe vers la coque interne. Le problème de ce type d'armoire réside essentiellement dans la difficulté de transport que leur poids et/ou leur important volume génèrent. On connaît également de l'état de la technique des armoires démontables. De telles armoires peuvent être aisément transportées démontées sous un volume relativement faible et sont destinées à être montées sur leur lieu d'utilisation. Ces armoires, constituées par des parois métalliques, ne sont pas conçues de façon que le volume interne de rangement soit protégé de la chaleur.

[0003] La présente invention a pour objet de pallier les inconvénients précédemment évoqués en proposant une armoire démontable conçue en sorte que le volume de rangement soit protégé de la chaleur et en sorte que la température dans ce dernier soit inférieure à la température d'inflammation du papier pour certaine zone et à la température d'altération des enregistrements sur support magnétique pour d'autres zones.

[0004] A cet effet l'armoire démontable selon l'invention, dont le volume interne de rangement est protégé des fortes températures, comprenant une paroi de fond horizontale avec organes de piétement, une paroi arrière verticale assemblée à la paroi de fond, deux parois latérales verticales, assemblées aux parois de fond et arrière, une paroi supérieure horizontale posée sur les rives supérieures horizontales des parois arrière et latérales et assemblées aux parois arrière et latérales et une porte a un ou plusieurs battant(s) montée articulée sur des gonds fixés à l'une des parois latérales, venant en position de fermeture contre les rives avant des parois de fond, latérales et supérieure, lesquelles rives délimitent l'ouverture quadrangulaire du volume de rangement et se développent toutes selon un même plan vertical (P), se caractérise essentiellement en ce que chaque paroi et battant de porte est constituée par un premier panneau métallique externe au volume de rangement, par un second panneau métallique interne au volume de rangement et maintenu à distance du précédent par au moins une couche d'un matériau de remplissage possédant des qualités d'isolation thermique, et que des joints d'isolation thermique sont disposés entre les parois au niveau de leur jonction ce qui diminue, pour chaque paroi, l'importance du flux thermique entre le panneau externe et le panneau interne d'une part et l'importance du flux thermique

d'une paroi à l'autre d'autre part.

[0005] Ainsi l'armoire présente une isolation thermique accrue tant dans le sens de l'épaisseur des parois que d'une paroi à l'autre.

5 [0006] Selon une autre caractéristique de l'invention, sont prévues deux couches de matériau de remplissage dans l'intervalle entre les panneaux, dont une est constituée par du ciment réfractaire et vient contre la face interne du premier panneau et recouvre totalement ladite face et dont l'autre est constituée par de la laine de céramique celle seconde couche étant disposée entre la première couche et la face du second panneau interne à l'intervalle entre les panneaux et recouvrant totalement la première couche et ladite face interne du second panneau.

10 [0007] Celle disposition, qui prévoit l'utilisation d'une couche de ciment réfractaire au contact du panneau externe, c'est à dire celui le plus exposé à la chaleur, accroît la résistance mécanique de la paroi et évite notamment sa déformation sous l'effet d'une forte température.

15 [0008] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la rive avant de chaque paroi, de fond, latérales et supérieure est constituée par une aile avant du panneau interne au volume de rangement par une aile avant du panneau externe au volume de rangement, les deux ailes étant écartées l'une de l'autre, l'aile avant du panneau interne, tournée vers le panneau externe, étant pliée selon deux lignes de pliages parallèles successivement dans un sens puis dans l'autre afin de former un décrochement à angle droit tandis que l'aile du panneau externe, tournée vers le panneau interne, selon une ligne de pliage parallèle aux lignes de pliages de l'aile avant, est pliée vers l'intérieur de la paroi, parallèlement aux panneaux interne et externe, pour venir en regard du décrochement et former avec ce dernier, une gorge longitudinale courant selon toute la longueur de la rive avant, ladite gorge recevant un joint d'isolation thermique, de section droite quadrangulaire contre lequel prend appui la face interne du battant de la porte en position de fermeture.

20 [0009] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la face interne du battant de la porte prend appui contre les joints d'isolation thermique par l'intermédiaire de bossages longitudinaux qu'elle présente, lesdits bossages en position de fermeture du battant de la porte venant dans les gorges des joints. Afin de compléter l'isolation thermique à ce niveau, sont disposés des joints d'isolation thermique, sous forme de bande, entre le battant de porte et les rives avant des parois de fond, latérales, et supérieure à proximité des gorges, en recouvrement des portions disposées selon le plan (P) de l'aile avant de chaque panneaux interne et externe de chaque dite paroi.

25 [0010] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'aile avant de chaque panneau externe, en arrière de du décrochement que forme l'aile avant du panneau externe correspondant, est pliée à angle droit en arrière

dudit décrochement et à écartement de ce dernier de façon à former en combinaison avec ce dernier une gorge formant vide d'air.

[0011] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la face interne du battant de porte est pourvue d'une surépaisseur quadrangulaire dotée d'une face verticale interne au volume de rangement dont la largeur et la hauteur sont légèrement inférieures à la hauteur et largeur de l'ouverture quadrangulaire du volume de rangement, ladite surépaisseur en position de fermeture du battant de la porte venant se disposer dans le volume de rangement, et par sa face interne venant en appui contre des joints d'isolation thermique disposés selon un même plan vertical dans des gorges formées par des profilés en combinaison avec les faces internes au volume de rangement des panneaux internes des parois de fond, latérales et supérieure.

[0012] Grâce à ces dispositions, sont formées suivant deux plans verticaux distants l'un de l'autre et parallèles au plan P, deux barrières d'isolation thermique dont une est disposée dans le volume de rangement et se trouve donc protégée par ce dernier. En outre, selon une caractéristique additionnelle de l'invention, la face interne du battant de la porte autour de la surépaisseur et ladite surépaisseur, en position de fermeture du battant de porte demeurent écartées de préférence de quelques millimètres des parois de fond, latérales et supérieures de l'armoire ce qui contribue encore à diminuer l'importance du flux thermique entre le battant de porte et les parois, en position de fermeture dudit battant. Pour renforcer encore l'isolation thermique entre le battant de porte et les rives avant des parois de fond, latérales, et supérieure, à proximité des gorges, en recouvrement des portions disposées selon le plan P de l'aile avant de chaque panneaux interne et externe de chaque paroi, sont disposés des joints d'isolation thermique sous forme de bande.

[0013] Selon une autre caractéristique de l'invention, les parois de fond, arrière, latérales et supérieure, sont fixées les unes aux autres par des vis traversantes dont les têtes forment saillie sur les panneaux externes et sont recouvertes par des cages de protection fixées aux panneaux externes, dans lesquelles autour des têtes de vis, est disposé un matériau d'isolation thermique.

[0014] Cette disposition évite tout choc thermique entre les têtes de vis et les tiges filetées conduisant à la détérioration de la vis par arrachage de la tête et évite l'utilisation de vis en acier réfractaire ce qui est de nature à réduire le coût de fabrication de l'armoire.

[0015] Selon une autre caractéristique de l'invention, les vis de fixation de deux parois l'une à l'autre sont disposées à écartement les unes des autres selon une ligne droite et les têtes de ces vis sont recouvertes par une seule et même cage de protection constituée par un profilé de section droite en U venant par ses ailes latérales de part et d'autre des têtes de vis et par les rives des ailes latérales en appui contre le panneau

externe de la paroi correspondante.

[0016] D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description d'une forme préférée de réalisation donnée à titre d'exemple non-limitatif, en se référant aux dessins annexés en lesquels:

- la figure 1 est une vue en coupe longitudinale de l'armoire démontable selon l'invention,
- la figure 2 est une vue selon une échelle agrandie de la partie avant de la paroi de fond de l'armoire selon l'invention,
- la figure 3 est une vue selon une échelle agrandie de la partie arrière de la paroi de fond de l'armoire selon l'invention,
- la figure 4 est une vue selon une échelle agrandie de la partie avant de la paroi supérieure de l'armoire selon l'invention
- la figure 5 est une vue en coupe transversale selon la ligne AA de la figure 1,
- la figure 6 est une vue selon une échelle agrandie montrant la jonction entre la paroi arrière et l'une des parois latérales,
- la figure 7 est une vue en coupe transversale selon la ligne BB de la figure 1,
- la figure 8 est une vue de face, porte ouverte de l'armoire selon l'invention,

[0017] Telle que représentée, l'armoire démontable selon l'invention, dont le volume interne est protégé des fortes températures connue celles d'un incendie, par exemple, comprend une paroi de fond 1, horizontale, avec éventuellement organes de piétement pour un appui stable sur le sol, une paroi arrière verticale 2, assemblée, à la paroi de fond de manière démontable, deux parois latérales verticales 3, assemblées de manière démontable à la paroi de fond 1 et à la paroi arrière 2, une paroi supérieure horizontale 4, posée sur les rives supérieures horizontales des parois arrière et latérales et assemblée de manière démontable aux dites parois arrières 2 et latérales 3 et une porte 5 comportant au moins un battant monté articulé sur des gonds 6 fixés à l'une des parois latérales 3.

[0018] La paroi de fond 1 est montée dans un socle métallique 7 formé d'un panneau plan 8, d'appui sur le sol, et d'une couronne 9 formant ceinture, dressée sur le panneau plan 7 pour déterminer avec ce dernier un volume ouvert vers le haut dans lequel est disposée sur ledit panneau de fond, la paroi 1. Cette paroi 1 épaisse, thermiquement isolante, encaisse le poids des charges présentes dans le volume de rangement de l'armoire et les transmet au socle 7, ladite paroi 1 avec la couronne 9 du socle déterminant un intervalle sensiblement en forme de U dans lequel sont introduites les extrémités inférieures des parois latérales 3 et arrière 2 en vue de leur fixation à la couronne 9 du socle.

[0019] Avantagusement, le panneau plan 8 du socle 7, dans le volume qu'il détermine avec la cou-

ronne 9, est tapissé d'une couche d'isolant thermique 11 apte à supporter les charges. Sur cette couche 11 d'isolant thermique, reposent la paroi de fond 1 et les rives inférieures horizontales des parois latérales 3 et arrière 2.

[0020] Pourra être utilisée en tant qu'isolant de la laine céramique, du ciment réfractaire et autres matériaux.

[0021] La paroi de fond 1 est constituée par un panneau supérieur 12 interne au volume de rangement et formant le fond dudit volume et un panneau inférieur 13 externe du volume de rangement écarté du précédent pour déterminer un intervalle dans lequel est disposée au moins une couche d'un matériau isolant. A titre d'exemple pourront être disposées une couche de ciment réfractaire 14 en appui sur le panneau inférieur et une couche de laine de céramique 15 sur la couche de ciment réfractaire.

[0022] Le panneau inférieur 13 de la paroi 1 comprend deux ailes latérales 16, une aile avant 17 et une aile arrière 18, ces ailes 16, 17, 18 étant dirigées vers le panneau supérieur 12.

[0023] Au moins aux ailes latérales 16 sont fixées, par exemple par soudage, des tiges métalliques 19 rigides, verticales, d'entretoisement, de faible section, auxquelles est fixé par soudage le panneau supérieur 12, ce dernier comportant une aile avant 20, deux ailes latérales 21 et éventuellement une aile arrière, ces différentes ailes étant toutes orientées vers le panneau inférieur. Avantagement, les tiges verticales d'entretoisement 19 sont fixées par soudage aux ailes latérales 21 du panneau supérieur.

[0024] L'aile avant 12 du panneau supérieur présente une portion verticale 20a enracinée au panneau une portion horizontale 20b s'étendant dans la paroi de fond 1 et séparée de la précédente par une ligne de pliure à angle droit, et troisième portion verticale 20c séparée de la portion horizontale 20b par une ligne de pliure à angle droit, ladite portion verticale 20c s'étendant vers le panneau inférieur. En combinaison avec ces caractéristiques, l'aile avant 17 du panneau inférieur 13 présente une portion verticale 17a à laquelle s'enracine suivant une ligne de pliure une portion horizontale 17b.

[0025] Les portions 20b et 20c de l'aile 20 du panneau supérieur et la portion 17a de l'aile 17 du panneau inférieur déterminent une gorge horizontale 23 de section droite polygonale, destinée à recevoir un isolant thermique 24 sous forme de cordon contre lequel prend appui la face interne de la porte en position de fermeture du ou des battants. Avantagement, pourra être utilisée de la laine de céramique pour la réalisation du cordon d'isolation 24.

[0026] La face interne du battant de la porte, en regard de la gorge 23, présente un bourrelet longiligne horizontal 25 destiné à pénétrer dans la gorge 23 et venir en appui contre le joint 24 et entre la ou les portions 20a, 17a et la face interne du battant de la porte

pourra être disposé un élément 26 d'isolation thermique sous forme de feuille, réalisé préférentiellement en laine de céramique. Plus généralement cette feuille pourra recouvrir aussi les rives avant des parois latérales 3 et supérieure 4.

[0027] La portion 17b de l'aile avant du panneau inférieur est prolongée verticalement vers le haut en arrière et en écartement de la portion 20c de l'aile avant du panneau supérieur par une portion 17c déterminant avec la portion 17b une gorge longitudinale formant un vide d'air.

[0028] Sur le panneau supérieur 12, parallèlement au plan de l'ouverture est fixé un profilé en Z, 27 formant trois ailes perpendiculaires deux à deux, dont deux déterminent avec la face interne au volume de rangement du panneau supérieur, une gorge 27a, de section droite polygonale, dans laquelle est disposé un cordon 28 d'isolation thermique contre lequel prend appui la face interne au volume de rangement, d'une surépaisseur 5a que présente la porte 5.

[0029] Les ailes arrières 18 et latérales 16 du panneau inférieur 13, en partie supérieure, pourront être pliées chacune en sorte de former un décrochement la, les décrochements la des parois latérales 3 et arrière 2 étant disposés selon un même plan horizontal et recevant en appui un ou plusieurs cordon(s) d'isolation thermique 29 venant contre la face interne au volume de rangement, respectivement de la paroi arrière 2 et des parois latérales 3. En outre, entre les ailes arrière 18 et latérales 16 et les faces internes au volume de rangement des parois latérales 3 et arrière 2, sous le ou les cordons d'isolation 29, pourront être interposés des joints d'isolation thermiques 30 sous forme de bande.

[0030] Le socle 7 de la paroi de fond 1 porte extérieurement sur sa couronne 9 et sur la zone de cette dernière en regard des parois arrière 2 et latérales 3, un bossage 31 horizontal, longiligne, pourvu selon un même plan horizontal, d'une pluralité de perçages traversants 32. Dans l'alignement de chaque perçage traversant du bossage, la paroi de la couronne présente également un perçage traversant. Dans les perçages sont introduits des vis de fixation 40 des parois arrière 2 et latérales 3 dans le socle, ces vis de fixation 40 étant vissées dans des taraudages pratiqués dans les dites parois.

[0031] La paroi arrière 2 verticale est constituée d'un panneau externe 33 au volume de rangement ou premier panneau, d'un panneau interne 34 audit volume ou second panneau, écarté du précédent et d'un matériau de remplissage, d'isolation thermique, disposé dans l'intervalle entre les deux panneaux selon au moins une couche verticale. Selon la forme préférée de réalisation, sont prévues deux couches, à savoir, une couche de ciment réfractaire 35 venant contre le panneau externe et une couche de laine de céramique 36 venant contre la couche réfractaire et contre le panneau interne 34.

[0032] La paroi arrière 2 dans l'intervalle entre les

deux panneaux 33, 34 est dotée d'un élément longiligne de rigidification supérieur 37, horizontal fixé contre la face interne du panneau externe et d'un élément longiligne de rigidification inférieur 38, horizontal fixé contre la face interne du panneau externe 33. Ces éléments de rigidification portent plusieurs figes rigides, horizontales, d'entretoisement 39 s'étendant dans le sens de l'épaisseur de la paroi. En extrémité, les figes reçoivent en fixation, le panneau interne 34. Les figes rigides, de préférence en métal, sont de faible section afin de minimiser l'importance du flux thermique entre les panneaux externe et interne. Ces tiges sont essentiellement utilisées pour assurer le maintien du panneau interne par rapport au panneau externe.

[0033] Selon la forme préférée de réalisation, chaque élément de rigidification est constitué par une cornière fixée par le plat de l'une de ses ailes à la face du panneau 33 interne à l'intervalle entre les panneaux, les figes rigides d'entretoisement 39 étant fixées à la rive de l'autre aile.

[0034] Contre la face du panneau 33, interne à l'intervalle entre les panneaux 33, au niveau de la jonction avec la paroi de fond 1, est fixé un bossage longitudinal 33a pourvu d'une pluralité de taraudages axialement alignés avec des perçages traversants pratiqués dans le panneau. Dans les taraudages, sont engagées en vissage les vis de fixation 40.

[0035] Le panneau externe 33 de la paroi arrière 2 comporte respectivement, selon les deux rives verticales de ladite paroi, deux ailes latérales 41. Selon respectivement les deux rives latérales verticales de la paroi 2, le panneau interne 34 comporte aussi deux ailes latérales 42.

[0036] Chaque aile 41, selon toute sa hauteur, est pliée à angle droit successivement selon deux lignes de pliage dans un sens et dans l'autre afin de former un décrochement tourné vers le panneau interne.

[0037] Un des buts de ce décrochement est de former une nervure longitudinale de rigidification.

[0038] Chaque aile latérale 42, selon toute sa hauteur, est pliée à angle droit parallèlement au panneau vers l'intérieur de la paroi 2 et vient en regard du décrochement de l'aile correspondante 41 pour former avec ce dernier une gorge longitudinale 2a courant suivant toute la hauteur de la rive correspondante. Dans cette gorge est disposé un cordon d'isolation thermique 43 prenant appui contre la paroi latérale 3 correspondante, ce cordon d'isolation thermique 43 étant constitué en laine de céramique ou autre matière appropriée.

[0039] Le panneau externe de la paroi arrière 2, à l'intérieur de la paroi, le long de chaque aile latérale 41, est doté d'un bossage longitudinal vertical 44 pourvu d'une pluralité de taraudages traversants. Ces taraudages sont axialement alignés avec des perçages traversants pratiqués dans le panneau externe et sont destinés à recevoir des vis de fixation 45 des parois latérales 3 à la paroi arrière 2.

[0040] L'aile horizontale de la cornière supérieure

37 de la paroi 2 est également pourvue d'un bossage longitudinal 37a doté d'une série de taraudages verticaux dans lesquels s'engagent des vis 46 de fixation de la paroi supérieure 4, ces taraudages étant axialement alignés avec des perçages traversants de l'aile horizontale.

[0041] Chaque paroi latérale 3 est constituée d'un premier panneau externe 47 au volume de rangement, d'un second panneau interne 48 au volume de rangement, ce second panneau étant écarté du précédent afin de déterminer un intervalle dans lequel est introduit au moins un matériau de remplissage d'isolation thermique en une ou plusieurs couches verticales.

[0042] Dans l'intervalle entre les deux panneaux métalliques 47, 48, chaque paroi latérale 3 est dotée d'au moins un élément longiligne horizontal de rigidification fixé à la face interne du panneau externe de préférence un élément longiligne supérieur 49 et d'un élément longiligne inférieur 50 constitué par exemple, chacun par une cornière. Cette cornière sera fixée par le plat de l'une de ses ailes, contre la face interne à l'intervalle entre les deux panneaux du panneau externe 47.

[0043] Aux éléments 49 et 50 sont fixées, par exemple par soudage, des tiges métalliques horizontales 51 d'entretoisement s'étendant dans le sens de l'épaisseur de la paroi 3, et fixées à la rive verticale de l'aile horizontale de la cornière d'une part et au panneau interne 48 d'autre part. Ces tiges rigides 51 sont de préférence de faible section afin de minimiser l'importance des flux thermiques entre le panneau externe 47 et le panneau interne 48.

[0044] L'aile horizontale de la cornière supérieure 49 est pourvue d'une série de taraudages verticaux destinés à recevoir des vis 46 de fixation de la paroi supérieure.

[0045] De préférence, seront prévues deux couches de matériau de remplissage 52, 53, une de ces couches, la couche 52 étant constituée par du béton réfractaire et étant apposée contre le panneau externe 47 tandis que l'autre est constituée par de la laine de céramique et est disposée entre la première couche et le panneau interne 48.

[0046] Le panneau externe 47 dans la zone anière de la paroi est pourvu d'une aile 47a de recouvrement formant la rive verticale arrière de la paroi 3.

[0047] Dans la forme préférée de réalisation, chaque paroi latérale 3 au niveau de sa zone arrière de jointoiment avec la paroi arrière 2, présente une forme de mortaise 54 dans laquelle est logée, avec interposition d'un joint d'isolation thermique 54a, la rive verticale correspondante de la paroi arrière 2, l'ouverture de ladite forme en mortaise étant située dans la face interne de ladite paroi 3.

[0048] Cette disposition, tout en assurant la continuité de la barrière thermique disposée autour du volume de rangement, assure le positionnement précis des parois latérales 3 par rapport à la paroi arrière 2.

[0049] Toujours selon une forme préférée de réalisation, le fond de la forme de mortaise 54 est tapissé par le joint 54a et est constitué par une aile métallique 54b, verticale, solidaire de l'aile de recouvrement 47a et s'étendant de manière perpendiculaire à ladite aile de recouvrement 47a. Cette aile 54b, préférentiellement est l'une des deux ailes d'une cornière fixée par son autre aile à la face interne de l'aile de recouvrement 47a. Le joint 54a se présente sous la forme d'une bande et est interposé entre le fond de la forme de mortaise 54 et la rive verticale du panneau arrière 2 ainsi qu'entre la forme de mortaise 54 et le panneau externe 33 de la paroi 2.

[0050] L'aile de recouvrement 47a, sur sa face externe, selon sensiblement toute sa hauteur, présente un bossage longitudinal vertical 55. Le bossage 55 et l'aile 47a comportent une série de perçages traversants dans chacun desquels s'engage une vis de fixation 45 de la paroi latérale 3 à la paroi arrière 2.

[0051] Lors de la mise en place de la paroi 3 contre la paroi 2, les perçages traversants du bossage longitudinal 55 sont alignés avec les taraudages du bossage 44 de la paroi 2 et les vis de fixation 45 sont vissées dans les taraudages du bossage longitudinal 44 et leur tête est amenée en pression contre le bossage 55.

[0052] De préférence, le panneau interne 48 de chaque paroi latérale 3 présente, suivant toute sa hauteur, une aile verticale arrière 48a parallèle à l'aile 47a et destinée à venir contre le panneau interne 34 de la paroi arrière 2. Cette aile verticale 48a est recourbée à angle droit selon une ligne de pliage verticale, vers l'intérieur du volume de rangement, afin de former une aile de fixation au panneau interne 34 de la paroi arrière 2. Ce panneau interne reçoit à cet effet, en fixation, un profilé vertical de section droite en L. Ce profilé est fixé par le plat de l'une de ses ailes contre le panneau interne et par son autre aile est fixé par des boulons traversants à l'aile de fixation 48a.

[0053] Le panneau externe 47 de chaque paroi latérale 3, au niveau de l'ouverture de l'armoire, présente une aile verticale 56, longitudinale, formant en combinaison avec une aile verticale 57 longitudinale du panneau interne 48, la rive verticale avant de la paroi latérale 3. Comme on peut le voir notamment en figure 3, l'aile verticale 57 par pliages, selon deux lignes de pliage verticales et successivement selon des sens opposés, forme un décrochement afin notamment de renforcer le panneau à ce niveau.

[0054] L'aile verticale du panneau 48, selon une ligne de pliage verticale, est pliée à angle droit vers l'intérieur de la paroi 3 et vient en regard du décrochement pour former avec ce dernier une gorge 3a, longitudinale, verticale, ouverte vers le plan de fermeture de la porte, dans laquelle est disposée un cordon d'isolation thermique 58 réalisé par exemple en laine de céramique.

[0055] En regard de la rainure longitudinale 3a, la face interne de la porte est pourvue d'un bossage longi-

tudinal 59 vertical qui vient en position de fermeture de la porte 4, en pression contre le cordon d'isolation thermique 58.

[0056] Le panneau 48 de la paroi latérale 3, dans le volume de rangement, reçoit en fixation un profilé 60 de section droite en Z, formant trois ailes perpendiculaires deux à deux dont deux déterminent avec le panneau 48, une gorge verticale 61 tournée vers le plan de fermeture. Dans cette gorge est inséré un joint d'isolation thermique 62 sous forme d'un cordon de section droite polygonale. Ce joint 62 pourra être réalisé en laine de céramique. Contre ce joint, vient en pression en position de fermeture de la porte, la surépaisseur 5a que présente cette dernière.

[0057] En arrière de la gorge formée, l'aile verticale 56 est pliée à angle droit vers le panneau interne pour former avec l'aile 57, une gorge verticale, longitudinale formant un vide d'air.

[0058] Dans l'intervalle entre les panneaux externe 47 et interne 48 et de préférence contre la face interne de l'aile verticale 56 est fixé, par tous moyens connus, un support de fixation, longiligne vertical réalisé par un barreau métallique de section droite polygonale. Ce support, qui occupe toute la hauteur de l'aile, a pour but de renforcer considérablement la résistance de la paroi 3 à ce niveau. Ainsi l'une des parois latérales 3 pourra recevoir en fixation à ce niveau, deux ou plusieurs gonds d'articulation 6 du battant de la porte 5.

[0059] La paroi supérieure 4 est introduite dans la partie supérieure du volume de rangement et est portée par une platine support 63, prenant appui sur les rives supérieures horizontales des parois arrière 2 et latérales 3. Par la platine support 63, la paroi 4 est fixée aux parois 2 et 3.

[0060] La paroi 4 comprend un premier panneau 64 externe au volume de rangement, un second panneau 65 interne au volume de rangement, écarté du précédent et au moins une couche de matériau de remplissage, possédant des qualités d'isolation thermique disposée dans l'intervalle entre les panneaux 64, 65, ces panneaux étant maintenus à distance l'un de l'autre par des tiges rigides verticales 66, fixées à l'un et l'autre panneaux.

[0061] Dans la forme préférée de réalisation, le panneau interne 65 ou inférieur présente une aile avant verticale 65a s'étendant vers le panneau externe 64 ou supérieur, cette aile, avant selon consécutivement deux lignes de pliage horizontales, étant pliées à angle droit dans un sens puis dans l'autre afin de former un décrochement disposé en regard du panneau externe. Le panneau externe 64 présente également une aile avant 67 pliée à angle droit vers l'intérieur de la paroi 4 et vient en regard du décrochement pour former avec ce dernier une gorge longitudinale, horizontale 68, ouverte vers le plan de fermeture de la porte. Dans gorge est disposé un cordon d'isolation thermique 69 réalisé par exemple en laine de céramique.

[0062] En regard de la gorge longitudinale 68, la

face interne de la porte est pourvue d'un bossage longitudinal 70 vertical qui vient en position de fermeture de la porte 4, en pression contre le joint d'isolation thermique 69.

[0063] Le second panneau de la paroi 3 dans le volume de rangement reçoit en fixation un profilé de section droite en Z 71, formant trois ailes perpendiculaires deux à deux, dont deux déterminent le second panneau une gorge verticale 72 tournée vers le plan de fermeture. Dans cette gorge est inséré un joint d'isolation thermique 73 sous forme d'un cordon de section droite polygonale. Ce joint pourra être réalisé en laine de céramique. Contre ce joint, vient en pression en position de fermeture de la porte, la surépaisseur 5a que présente cette dernière.

[0064] En arrière de la gorge 72, l'aile 67 est pliée à angle droit vers le panneau interne 65 pour former avec l'aile 65a, une gorge horizontale, longitudinale formant un vide d'air.

[0065] Selon la forme préférée de réalisation, le panneau interne et le panneau externe comportent tous deux des ailes latérales, verticales auxquelles sont fixées les tiges d'entretoisement 66.

[0066] Le long de l'aile avant 67, dans la paroi supérieure 4, contre le panneau 64, est ménagé un bossage longitudinal 74, pourvu d'une série de taraudages traversants venant en correspondance avec des perçages traversants du panneau 64. Dans les taraudages sont engagées en vissage des vis de fixation 76 de la platine support 63. Cette dernière au droit du bossage longitudinal 74 comporte un bossage 75a comportant des perçages traversants verticaux. Ces perçages verticaux sont alignés avec des perçages traversants pratiqués dans la platine et ces perçages viennent en correspondance avec les perçages du panneau 64 et les taraudages du bossage 74. Dans les perçages du bossage 75a et perçages de la platine sont engagées les vis de fixation 76.

[0067] La platine support 63, au droit des rives supérieures horizontales des parois latérales 3 et arrière 2, est dotée d'un bossage continu 75 raccordé au bossage 75a, dans lequel sont pratiqués des perçages traversants verticaux venant en correspondance avec des perçages traversants ménagés dans la platine pour recevoir des vis de fixation 46 des dites platine et paroi 4 par engagement de la portion filetée des dites vis dans les taraudages pratiqués dans les ailes horizontales des cornières supérieures 37 et 49.

[0068] Entre la platine support 63 et les rives horizontales supérieures des parois arrière 2 et latérales 3 sera disposé un joint d'isolation thermique 63a se présentant sous forme de feuille.

[0069] De préférence, seront prévues deux couches de matériau de remplissage dont une 4a, en contact avec le panneau externe, sera constituée par du ciment réfractaire et l'autre 4b, en contact avec la couche 4a et le panneau interne sera constituée par de la laine céramique.

[0070] La porte 5 comprend un panneau externe 80 et un panneau interne 81 disposé à écartement du précédent pour ménager un intervalle dans lequel est disposé selon une ou plusieurs couches, un matériau d'isolation thermique tel que de la laine de céramique et/ou du béton réfractaire. Le panneau interne forme la surépaisseur 5a et est fixé au panneau externe par des entretoises horizontales 82.

[0071] Dans la forme préférée de réalisation, le panneau externe 80 du battant de la porte 5, forme un caisson parallélépipédique comportant une première grande paroi verticale 83 externe à l'armoire, une seconde grande paroi plane 84 parallèle à la précédente tournée vers l'armoire en position de fermeture de battant de la porte et des parois latérales verticales, supérieure horizontale, et inférieure horizontale, s'étendant entre les deux grandes parois perpendiculairement à ces dernières, la seconde grande paroi 84 étant dotée d'une ouverture centrale 85 quadrangulaire en regard de laquelle est disposée le second panneau lequel forme un caisson dont l'ouverture est tournée vers l'ouverture centrale 85 du premier panneau, ledit second panneau 81 formant la surépaisseur quadrangulaire 5a. Les bourrelets 25, 59 et 70 étant portés par la deuxième grande paroi 84.

[0072] Avantagusement, dans la porte 5 sont disposées deux couches de matériau isolant dont la première 86 est disposée dans le caisson que forme le premier panneau et est constituée par un ciment réfractaire et la seconde 86a est disposée dans le caisson que forme le second panneau et est constituée par de la laine de céramique.

[0073] Les entretoises 82 horizontales maintiennent le second panneau à faible écartement du premier panneau et sont constituées par des tiges métalliques de faible section pour minimiser l'importance du flux thermique entre le premier panneau 80 et le second 81. Chaque tige 82 est fixée par son extrémité proximale à un support solidaire de la deuxième grande paroi. Par son extrémité distale, la tige reçoit en fixation le second panneau. De préférence, la tige à proximité de son extrémité distale, présente un épaulement d'arrêt. La portion de la tige comprise entre l'épaulement d'arrêt et l'extrémité distale est filetée. Cette portion filetée est engagée dans un perçage traversant pratiqué dans le second panneau et reçoit un écrou de serrage du second panneau contre l'épaulement d'arrêt.

[0074] Dans les volumes internes définis par les premier et second panneaux seront disposés les éléments de verrouillage du battant de la porte en position de fermeture ainsi que leur mécanismes de manoeuvre. Pour ces raisons de clarté, ces éléments de verrouillage et mécanismes de manoeuvre, connus en soit, ne sont pas représentés.

[0075] On vient de décrire une porte 5 à battant unique mais cette dernière, sans sortir de l'esprit de l'invention pourra être dotée de deux battants.

[0076] Dans le volume de rangement est disposé

un caisson isolé 87 destiné à recevoir des produits fragiles tels que des supports informatiques magnétiques. Ce caisson comportera une coque interne et une coque externe écartée de la précédente afin de définir un intervalle dans lequel sera introduit un matériau isolant. Le caisson de protection sur sa face supérieure comportera un palier dans lequel s'engagera l'extrémité inférieure d'une colonne verticale 88 montée par son extrémité supérieure dans un palier solidaire de la paroi supérieure 4. La colonne verticale 88 constitue un support pour par exemple une série de plateaux horizontaux rotatifs, non représentés, constituant rotor de rangement.

[0077] Enfin, les différentes vis de fixation 40, 45, 46, 76, des parois les unes aux autres seront recouvertes par un profilé de section droite en U, de protection 89, formant une cage autour des vis. Dans cette cage sera disposé un matériau d'isolation thermique comme de la laine de céramique par exemple. Cette disposition est particulièrement intéressante puisqu'elle évite l'utilisation de vis en acier réfractaire. Les profilés 89 par la rive de leurs ailes latérales viennent de part et d'autre des têtes de vis contre les parois et par leur âme viennent en recouvrement des dites têtes. Dans la forme préférée de réalisation, les profilés 89 viennent chevaucher les bossages longitudinaux 31, 55, 74, 75. Par ailleurs les perçages traversants pratiqués dans les bossages longitudinaux 31, 55, 74, 75, ainsi que les perçages pratiqués dans les panneaux externes dans l'alignement des perçages des bossages présentent un diamètre bien supérieur à celui de la tige des vis qu'ils reçoivent de façon à créer un jeu suffisant pour absorber les dilations.

[0078] Les différents joints d'isolation thermique ou certains d'entre eux seulement pourront, le cas échéant, être du type de ceux susceptibles de s'expanser sous l'effet de la chaleur. L'intérêt d'une telle disposition réside dans le fait que sous une forte chaleur, l'étanchéité de l'armoire démontable se trouve renforcée et le volume interne de rangement se trouve à l'abri de l'eau, des fumées et autres.

[0079] Les essais effectués avec l'armoire selon l'invention démontrent qu'avec une température externe supérieure à 1000 degrés Celsius, la température au bout de deux heures dans le caisson n'excède pas 30 degrés Celsius et 100 degrés Celsius dans le volume de rangement. Ces températures sont donc inférieures aux températures de détérioration des supports magnétiques et d'inflammation du papier.

[0080] Il va de soi que la présente invention peut recevoir tous aménagements et variantes sans pour autant sortir du cadre du présent brevet.

Revendications

1. Armoire démontable dont le volume interne de rangement est protégé des fortes températures, comprenant une paroi de fond (1) horizontale avec

organes de piétement, une paroi arrière verticale (2) assemblée à la paroi de fond (1), deux parois latérales verticales (3), assemblées aux parois de fond (1) et arrière (2), une paroi supérieure horizontale (4) posée sur les rives supérieures horizontales des parois arrière (2) et latérales (3) et assemblée aux parois arrière (2) et latérales (3) et une porte (5) montée articulée sur des gonds (6) fixés à l'une des parois latérales (3), venant en position de fermeture contre les rives avant des parois de fond (1), latérales (3) et supérieure (4), lesquelles rives délimitent l'ouverture quadrangulaire du volume de rangement et se développent toutes selon un même plan vertical (P) caractérisée en ce que chaque paroi (1), (2), (3), (4) et battant de porte (5) est constituée par un panneau métallique (13), (33), (47), (64), (80) externe au volume de rangement, par un panneau métallique (12), (34), (48), (65), (81) interne au volume de rangement et maintenu à distance du précédent par au moins une couche d'un matériau de remplissage (14), (15), (35), (36), (52), (53), (4a), (4b), (86), (86a) possédant des qualités d'isolation thermique, et que des joints d'isolation thermique (11), (24), (26), (28), (29), (30), (43), (54a), (58), (62), (63a) (69), (73), sont disposés entre les parois (1), (2), (3), (4), (5) au niveau de leur jonction ce qui diminue, pour chaque paroi l'importance du flux thermique entre le panneau externe (13), (33), (47), (64), (80) et le panneau interne (12), (34), (48), (65), (81) d'une part et l'importance du flux thermique d'une paroi à l'autre d'autre part.

2. Armoire démontable selon la revendication 1 caractérisée en ce que chaque paroi arrière (2) et latérales (3), dans l'intervalle entre ses deux panneaux métalliques (33), (34), (47), (48), est dotée d'au moins un élément longiligne (37), (38), (49), (50) de rigidification du panneau externe (33), (47), et porte plusieurs tiges rigides (39), (51), horizontales d'entretoisement, de faible section, s'étendant dans le sens de l'épaisseur de la paroi, en extrémité desquelles est fixé le panneau interne.
3. Armoire démontable selon la revendication 2, caractérisée en ce que chaque élément de rigidification (37), (38), (49), (50) est une cornière fixée par le plat de l'une de ses ailes au panneau externe (33), (47), les tiges rigides d'entretoisement (39), (51) étant fixées par leur extrémité correspondante à la rive de l'autre aile.
4. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que dans l'intervalle entre les panneaux externe (13), (33), (47), (64), (80) ou premier panneau et interne ou second panneau (12), (34), (48), (65), (81) sont disposées deux couches de matériau de

remplissage dont une (14), (35), (52), (4a) (86) est constituée par du ciment réfractaire et vient contre la face interne du premier panneau et recouvre totalement ladite face et dont l'autre (15), (36), (53), (4b), (86a) est constituée par de la laine de cérami-

5. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la rive avant de chaque paroi de fond (1), latérales (3) et supérieure (4) est constituée par une aile avant (20), (57), (65a) du panneau interne (12), (48), (65), au volume de rangement, par une aile avant (17), (56), (67) du panneau externe (13), (47), (64), au volume de rangement, les deux ailes (20, 17), (57, 56), (65a, 67), étant écartées l'une de l'autre, l'aile avant du panneau interne, tournée vers le panneau externe, étant pliée selon deux lignes de pliages parallèles successivement dans un sens puis dans l'autre afin de former un décrochement à angle droit tandis que l'aile du panneau externe, tournée vers le panneau interne, selon une ligne de pliage parallèle aux lignes de pliages de l'aile avant, est pliée vers l'intérieur de la paroi, parallèlement au panneaux interne et externe, pour venir en regard du décrochement et former avec ce dernier un gorge longitudinale (23), (3a), (68) courant selon toute la longueur de la rive avant, ladite gorge recevant un joint d'isolation thermique (24), (58), (69), de section droite quadrangulaire contre lequel prend appui la face interne du battant de la porte en position de fermeture.
6. Armoire démontable selon la revendication 5 caractérisée en ce que l'aile avant (17), (56), (67) de chaque panneau externe (13), (47), (64), en arrière de du décrochement que forme l'aile avant (20), (57), (65a) du panneau interne (12), (48), (65), correspondant est pliée à angle droit en arrière dudit décrochement et à écartement de ce dernier de façon à former en combinaison avec ce dernier une gorge formant vide d'air.
7. Armoire démontable selon la revendication 5 ou la revendication 6 caractérisée en ce que la face interne du battant de la porte prend appui contre les joints d'isolation thermique par l'intermédiaire de bossages longitudinaux (25), (59), (70) qu'elle présente, lesdits bossages en position de fermeture du battant de la porte venant dans les gorges (23), (3a), (68).
8. armoire démontable selon l'une quelconque des revendication 5 à 7 caractérisée en ce que entre le

battant de porte (5) et les rives avant des parois de fond (1), latérales (3), et supérieure (4) à proximité des gorges (23), (3a), (68), en recouvrement des portions disposées selon le plan (P) de l'aile avant (20), (57), (65a) (17), (56), (67) de chaque panneau interne (12), (48), (65) et externe (13), (47), (64) de chaque paroi, sont disposés des joints d'isolation thermique (26) sous forme de bande.

9. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que la face interne du battant de porte (5) est pourvue d'une surépaisseur quadrangulaire (5a), dotée d'une face verticale interne au volume de rangement dont la largeur et la hauteur sont légèrement inférieures à la hauteur et largeur de l'ouverture quadrangulaire du volume de rangement, ladite surépaisseur (5a), en position de fermeture du battant de la porte (5) venant se disposer dans le volume de rangement, et par sa face interne venant en appui contre des joints d'isolation thermique (28), (62), (73) disposés selon un même plan vertical dans des gorges (27a), (61), (72), formées par des profilés (27), (60), (71) en combinaison avec les faces internes au volume de rangement des panneaux internes (12), (48), (65) des paroi de fond (1), latérales (3) et supérieure (4).
10. Armoire démontable selon la revendication 9 caractérisée en ce que la face interne du battant de la porte (5) autour de la surépaisseur (5a) et ladite surépaisseur, en position de fermeture du battant de porte demeurent écartées de quelques millimètres des parois de fond (1), latérales (3) et supérieures (4) pour diminuer l'importance du flux thermique entre le battant de porte (5) et les parois, en position de fermeture dudit battant.
11. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que la paroi de fond (1) ou paroi inférieure est montée dans un socle métallique (7) formé d'un panneau plan d'appui sur le sol et d'un couronne (8) dressée sur le panneau plan (7) pour déterminer avec ce dernier un volume ouvert vers le haut dans lequel est disposé sur ledit panneau de fond ladite paroi (1), laquelle est destinée à encaisser le poids des charges présentes dans le volume de rangement de l'armoire et les transmettre au socle (7), ladite paroi (1) avec la couronne (9) du socle déterminant un intervalle sensiblement en forme de U dans lequel sont introduites les extrémités inférieures des parois latérales (3) et arrière (2) en vue de leur fixation à la couronne du socle (7).
12. Armoire démontable selon la revendication précédente caractérisée en ce que le panneau plan (8) du socle (7), dans le volume qu'il détermine avec la

couronne (9), est tapissé d'une couche d'isolant thermique (11) apte à supporter les charges, la paroi de fond (1) d'une part et les rives inférieures horizontales des parois latérales et arrière d'autre part reposant sur cette couche (11) d'isolant thermique.

13. Armoire démontable selon la revendication 11 ou la revendication 12 caractérisée en ce que:

- le panneau inférieur de la paroi (1) outre l'aile avant (17) comprend deux ailes latérales (16) et une aile arrière (18) dirigées vers le panneau supérieur (12),
- le panneau supérieur 12, outre l'aile avant (20) comporte deux ailes latérales (21) et une aile arrière (22), orientées vers le panneau inférieur,
- les tiges d'entretoisement (19) sont fixées aux ailes latérales (21) du panneau supérieur d'une part et aux ailes latérales (16) du panneau inférieur d'autre part.

14. Armoire démontable selon la revendication 13 caractérisée en ce que les ailes arrière (18) et latérales (16) du panneau inférieur (13), en partie supérieure, sont être pliées chacune en sorte de former un décrochement, que les décrochements des ailes latérales et arrière sont disposés selon un même plan horizontal et reçoivent en appui un ou plusieurs cordon(s) d'isolation thermique (29) venant contre la face interne au volume de rangement respectivement de la paroi arrière et des parois latérales.

15. Armoire démontable selon la revendication 14 caractérisée en ce que entre les ailes arrière (18) et latérales (16) et les faces internes au volume de rangement des parois latérales (3) et arrière (2), sous les cordons d'isolation (29) sont interposés des joints d'isolation thermiques (30) sous forme de bande.

16. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le panneau externe (34) de la paroi arrière (2) comporte respectivement, selon les deux rives verticales de ladite paroi deux ailes latérales (41) que selon respectivement les deux rives latérales verticales de la paroi (2), le panneau interne (34) comporte aussi deux ailes latérales (42), que chaque aile (41), selon toute sa hauteur est pliée à angle droit successivement selon deux lignes de pliage dans un sens et dans l'autre afin de former un décrochement tourné vers le panneau interne, que chaque aile latérale (42), selon toute sa hauteur, est pliée à angle droit parallèlement au panneau vers l'intérieur de la paroi 2 et vient en regard du

décrochement de l'aile correspondante (41) pour former avec ce dernier une gorge longitudinale courant suivant toute la hauteur de la rive correspondante, et que dans la gorge formée est disposé un cordon d'isolation thermique (43) prenant appui contre la paroi latérale (3) correspondante.

17. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que chaque paroi latérale (3), au niveau de sa zone arrière de jointolement avec la paroi arrière, présente une forme de mortaise (54) dans laquelle est logée, avec interposition d'un joint d'isolation thermique (54a) la rive correspondante de la paroi arrière, l'ouverture de ladite forme en mortaise (54) étant située dans la face interne de ladite paroi (3).

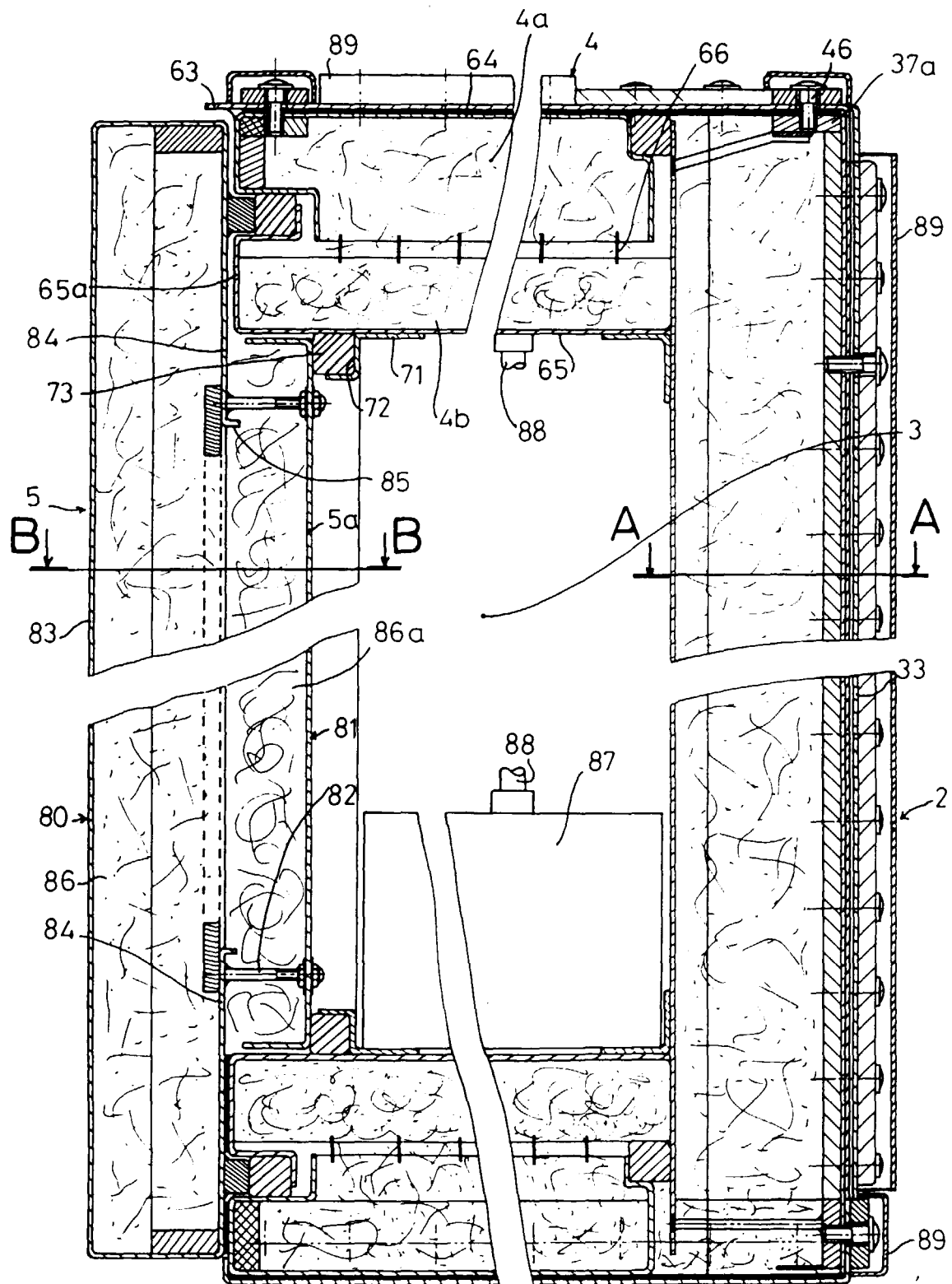
18. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le panneau externe (47) de chaque paroi latérale (3), dans sa zone correspondant à la jonction avec la paroi arrière (2) est recourbé vers l'intérieur de façon à former une aile de recouvrement (47a) constituant la rive verticale de la paroi latérale (3), la paroi latérale étant fixée de manière démontable par l'aile de recouvrement au panneau externe (33) de la paroi arrière (2).

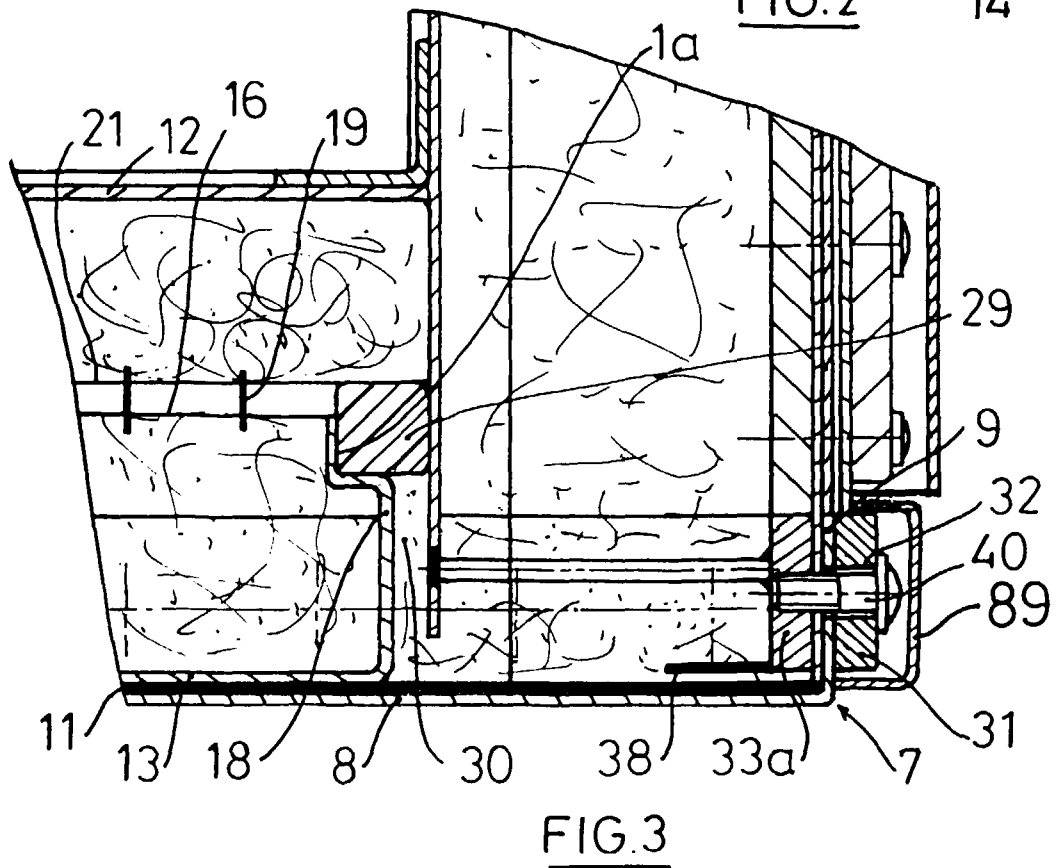
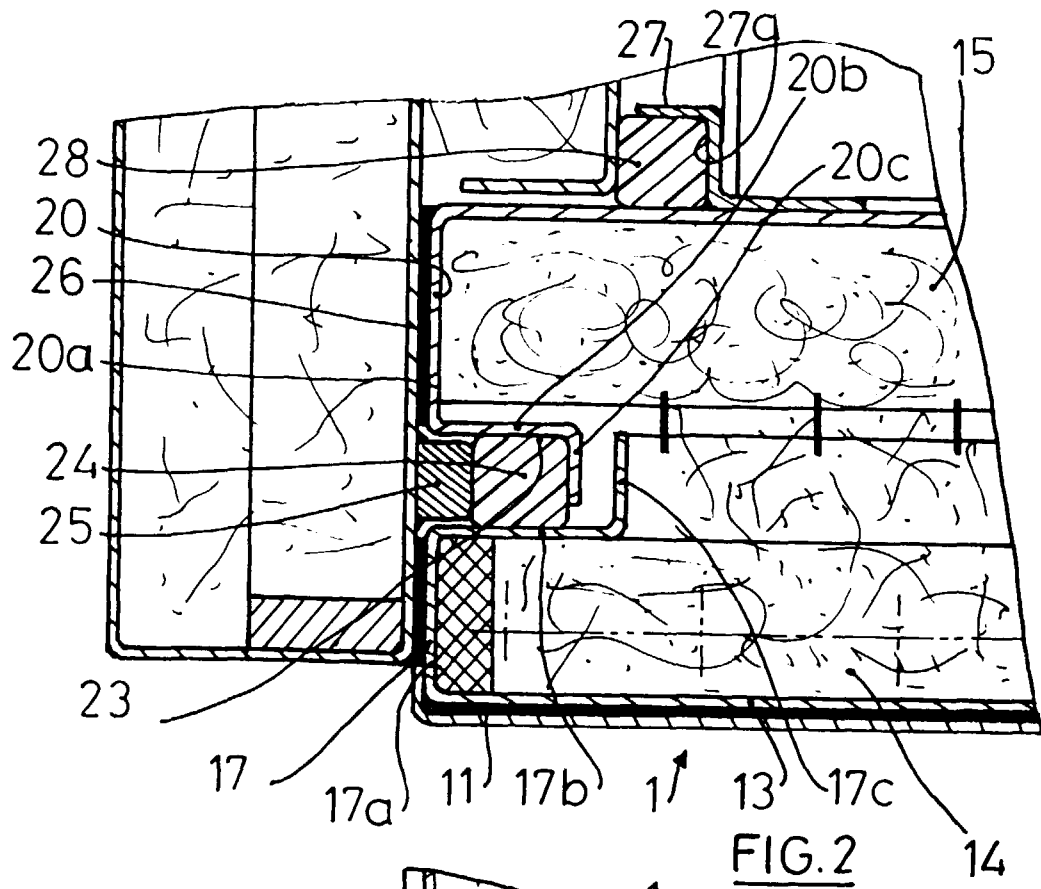
19. Armoire démontable selon les revendications 17 et 18 prises ensembles, caractérisée en ce que le fond de la forme de mortaise (54) est constitué par une aile métallique verticale (54b) solidaire de l'aile de recouvrement (47a) et s'étendant de manière perpendiculaire à ladite aile de recouvrement.

20. Armoire démontable selon la revendication 19, caractérisée en ce que l'aile métallique (54b) constituant le fond de la forme de mortaise est l'une des deux ailes d'une cornière fixée par son autre aile à la face interne de l'aile de recouvrement (47a).

21. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications 18 à 20, caractérisée en ce que le panneau interne (48) de chaque paroi latérale (3) présente suivant toute sa hauteur, une aile verticale arrière (48a) parallèle à l'aile (47a) et destinée à venir contre la paroi interne (34) de la paroi arrière (2), ladite aile verticale (48a) étant recourbée angle droit selon une ligne de pliage verticale, vers l'intérieur du volume de rangement afin de former une aile de fixation au panneau interne de la paroi arrière (2) ledit panneau interne comportant à cet effet un profilé en L vertical fixé par le plat de l'une de ses ailes contre la face interne au volume de rangement du panneau interne, le dit profilé par son autre aile étant fixé par boulons traversants à l'aile de fixation.

22. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que la paroi supérieure (4) est introduite dans la partie supérieure du volume de rangement et est portée par une platine support (63) prenant appui sur les rives supérieures horizontales des parois arrière (2) et latérales (3), ladite paroi (4), par la platine support (63), étant fixée aux dites parois (2) et (3).
23. Armoire démontable selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que les parois de fond (1), arrière (2), latérales (3) et supérieures (4), sont fixées les unes aux autres par des vis traversantes (40), (45), (46), (76) dont les têtes forment saillie sur les panneaux externes des parois et sont recouvertes par des cages de protection (89) fixées aux panneaux externes des parois, dans lesquelles, autour des têtes de vis est disposé un matériau d'isolation thermique.
24. Armoire démontable selon la revendication 23 caractérisée en ce que les vis de fixation (40), (45), (46), (76) de deux parois (1), (2), (3), (4), (63) l'une à l'autre sont disposées à écartement les unes des autres selon une ligne droite et les têtes de ces vis sont recouvertes par une seule et même cage de protection (89) constituée par un profilé de section droite en U venant par ses ailes latérales de part et d'autre des têtes de vis et par les rives des ailes latérales en appui contre le panneau externe de la paroi correspondante.
25. Armoire démontable selon la revendication 24 caractérisée en ce que les vis de fixation (40), (45), (46), (76) sont engagées dans des perçages traversants pratiqués dans des bossages longitudinaux (31), (55), (74), (75), fixés aux panneaux externes des parois (1), (2), (3), (63), dans l'alignement desquels les panneaux externes des parois présentent des perçages traversants et que le diamètre des perçages traversants des bossages et des panneaux externes est bien supérieur à celui de la tige de la vis de façon à créer un jeu suffisant pour absorber les dilations.
26. Armoire de rangement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le panneau externe (80) du battant de la porte, forme un caisson parallélépipédique comportant une première grande paroi verticale (83) externe à l'armoire, une seconde grande paroi plane (84) parallèle à la précédente tournée vers l'armoire en position de fermeture de battant de la porte et des parois latérales verticales, supérieure horizontale, et inférieure horizontale s'étendant entre les deux grandes parois (83), (84) perpendiculairement à ces dernières, la seconde grande paroi (84) étant dotée d'une ouverture centrale quadrangulaire (85) en regard de laquelle est disposée le panneau interne (81) du battant de la porte, lequel forme un caisson dont l'ouverture est tournée vers l'ouverture centrale (85) du premier panneau (80). ledit second panneau formant la surépaisseur quadrangulaire (5a).
27. Armoire démontable selon la revendication 26 caractérisée en ce que dans les volumes internes définis par les premier et second panneaux (80), (81) sont disposés les éléments de verrouillage du battant de la porte en position de fermeture ainsi que leur mécanismes de manoeuvre.
28. Armoire de rangement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que dans le volume interne de rangement est disposé un caisson isolé (87) destiné à recevoir des produits fragiles tels que des supports informatiques magnétiques, ledit caisson comportant une coque interne et une coque externe écartée de la précédente afin de définir un intervalle dans lequel est introduit un matériau isolant.
29. Armoire de rangement selon la revendication 28 caractérisée en ce que le caisson de protection (87), sur sa face supérieure comporte un palier dans lequel s'engage l'extrémité inférieure d'une colonne verticale (88) montée par son extrémité supérieure dans un palier solidaire de la paroi supérieure (4) ladite colonne verticale (88) constituant support pour une série de plateaux horizontaux rotatifs, constituant rotor de rangement.
30. Armoire de rangement selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que les joints d'isolation thermique (11), (24), (26), (28), (29), (30), (43), (54a), (58), (62), (63a) (69), (73), ou certains d'entre eux sont du type de ceux susceptibles de s'expanser sous l'effet de la chaleur.





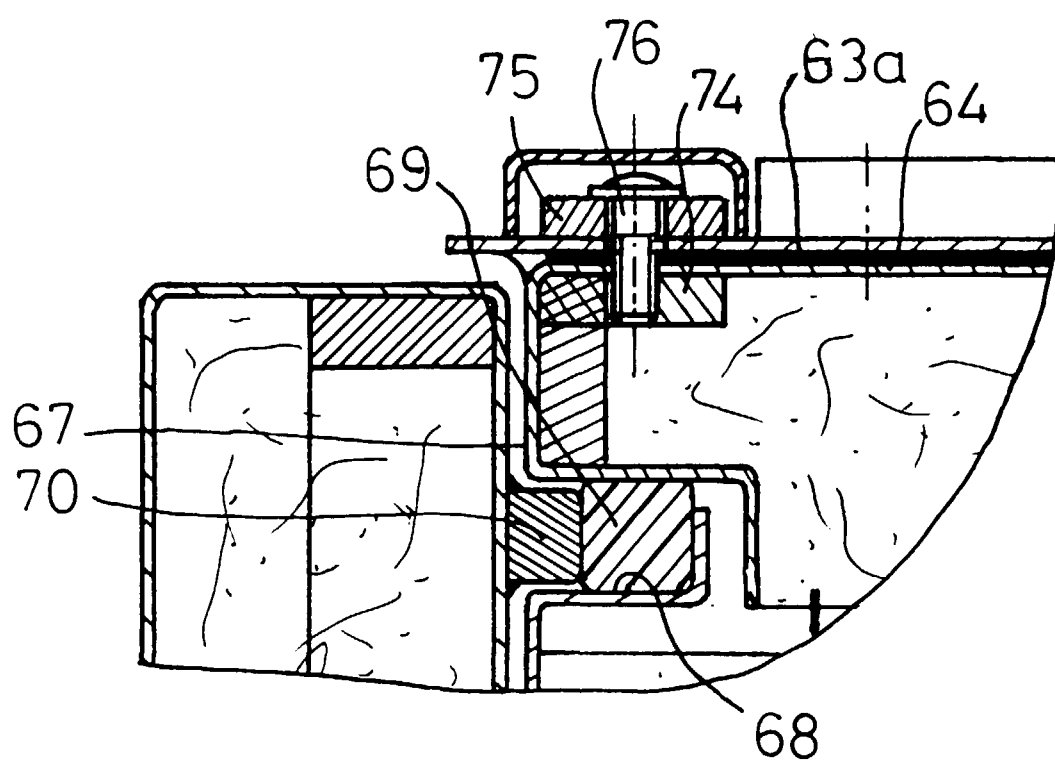


FIG.4

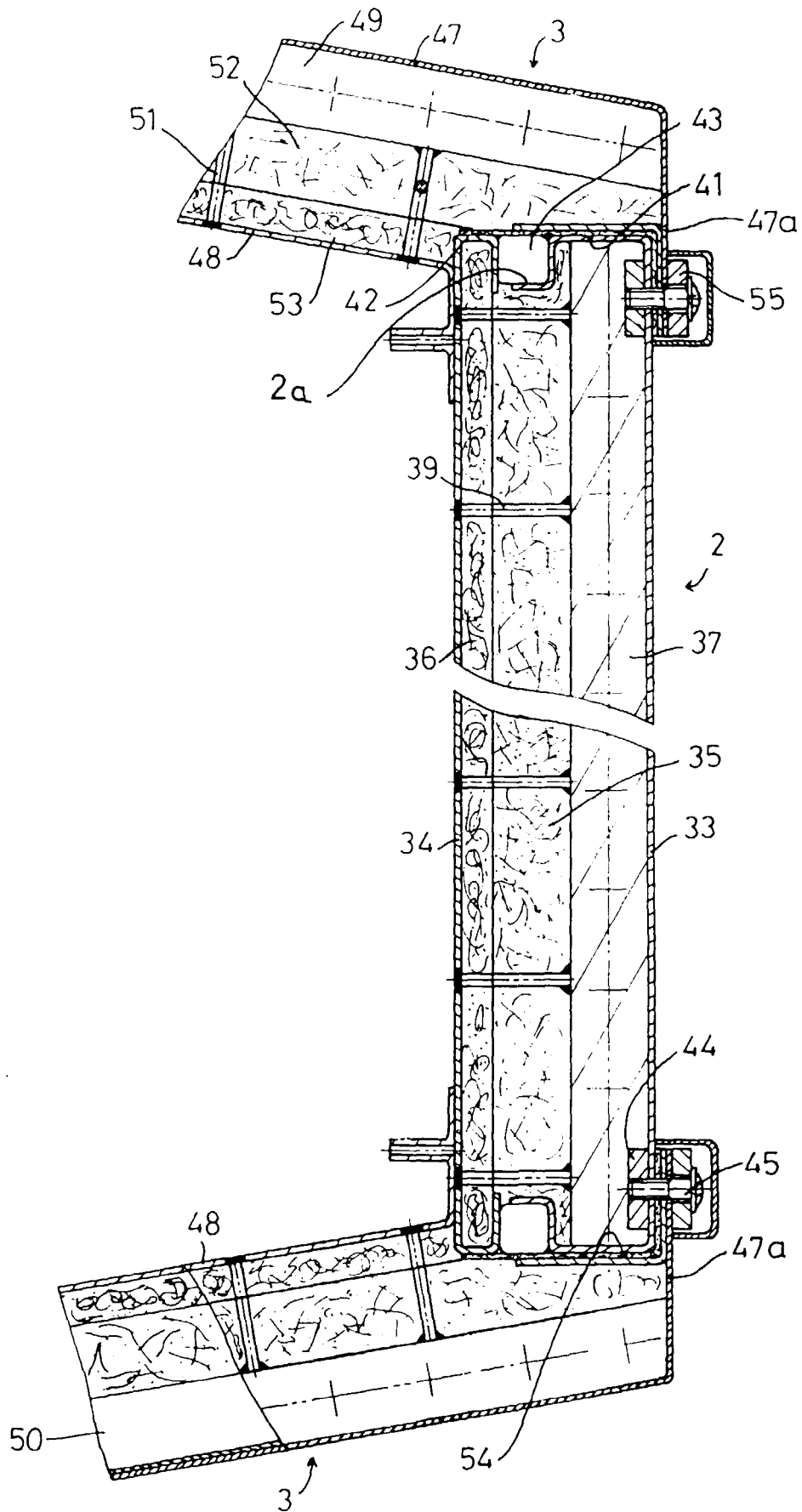


FIG. 5

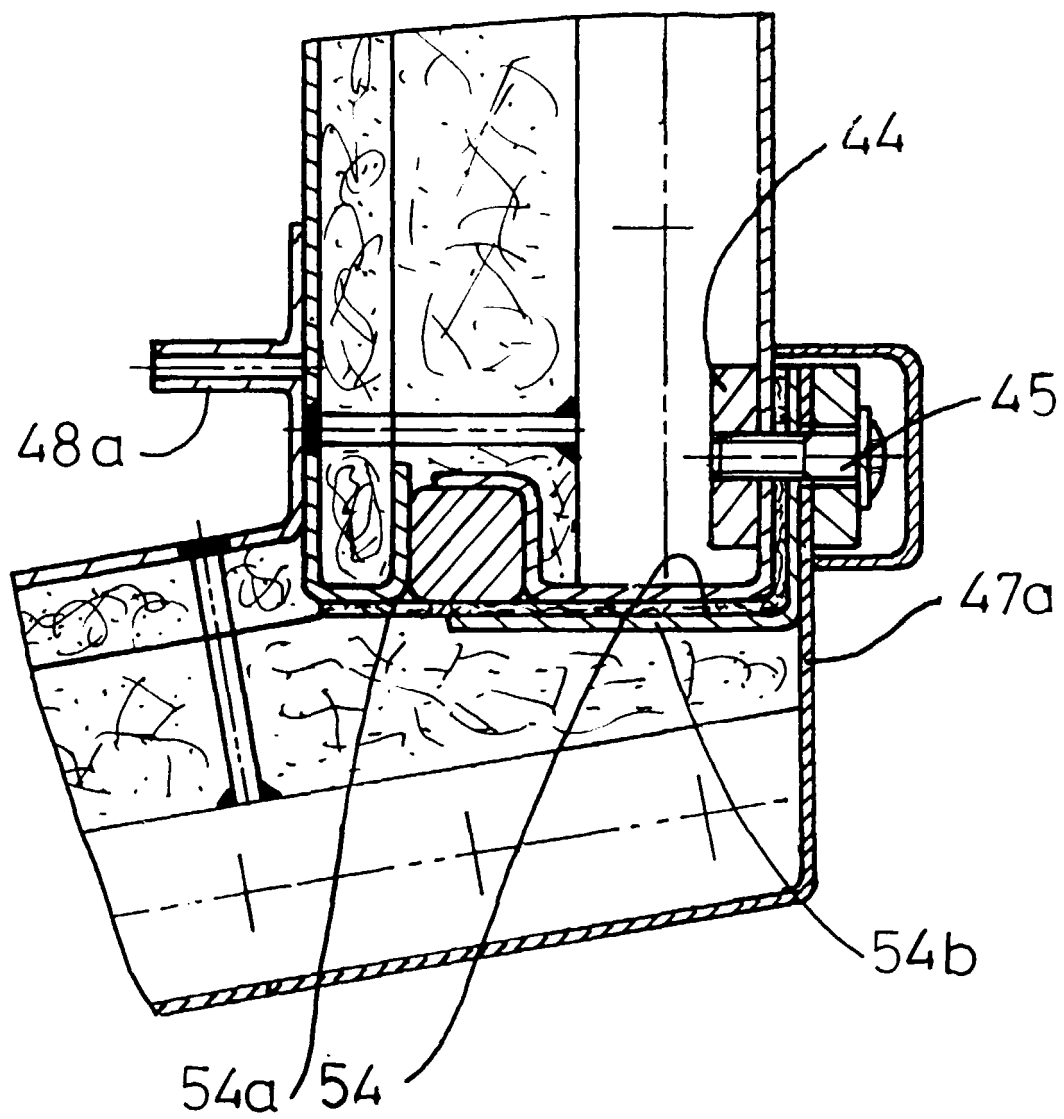


FIG. 6

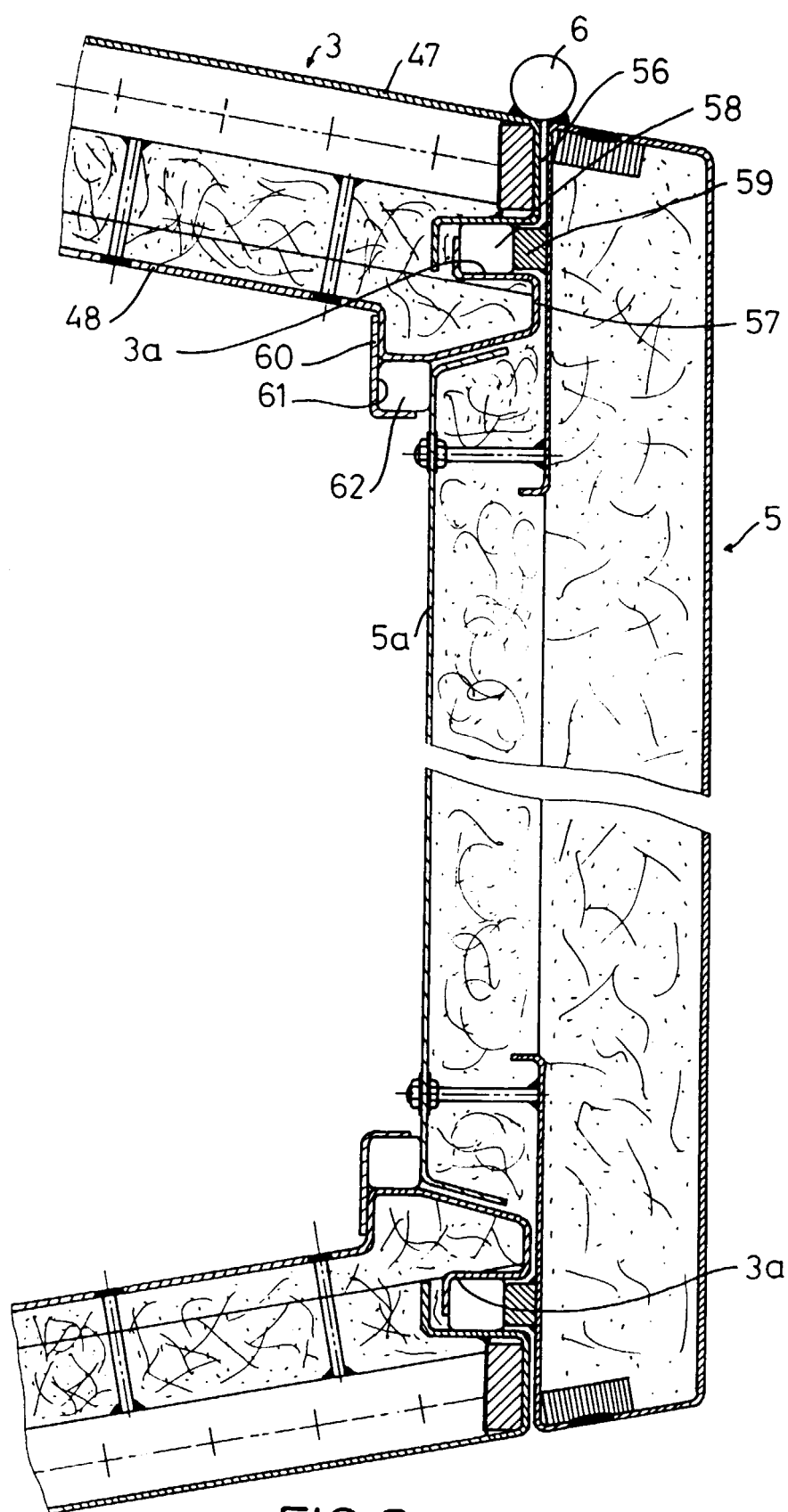


FIG. 7

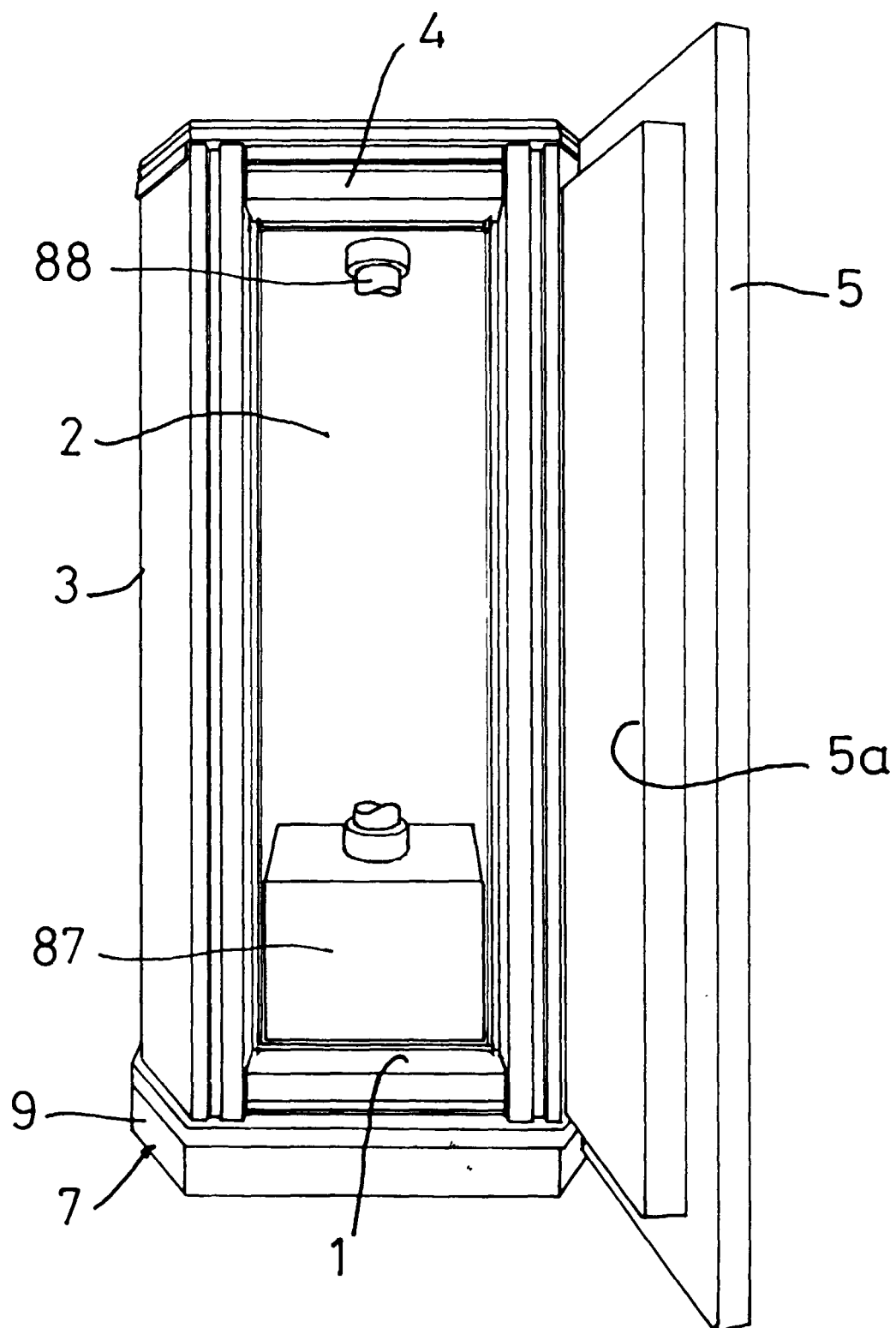


FIG. 8



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 39 0013

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	BE 696 223 A (PETRUS ET AL.) 1 septembre 1967 * revendication 1; figures 1-4 *	1	E05G1/024
Y	EP 0 023 621 A (DISTELRATH GMBH) 11 février 1981 * abrégé; figure 2 *	1	
A	* page 4, alinéa 2 * * page 4, ligne 18 - page 5, ligne 15 *	4-10, 12, 26	
A	EP 0 199 491 A (CHUBB & SONS LOCK AND SAFE CO. LTD.) 29 octobre 1986 * page 1, dernier alinéa - page 2, alinéa 1 * * revendication 1; figure 1 *	1, 4, 5, 7-10, 12, 26	
A	EP 0 269 357 A (MICROPORE INT. LTD.) 1 juin 1988 * abrégé; figure 3 *	11, 12	
A	FR 2 153 886 A (SPERRY RAND CORP.) 4 mai 1973 * page 5, ligne 25 - ligne 36; figures 5, 6 * * page 7, alinéa 2; figure 6 *	1, 5	
A	CH 668 801 A (GESTLE AG) 31 janvier 1989 * abrégé; figure 1 *	2	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		3 mars 1999	Jones, C
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P4/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 39 0013

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-03-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
BE 696223 A	01-09-1967	AUCUN	
EP 23621 A	11-02-1981	DE 2931330 A	26-02-1981
EP 199491 A	29-10-1986	GB 2173838 A, B	22-10-1986
EP 269357 A	01-06-1988	JP 2571700 B	16-01-1997
		JP 63147077 A	20-06-1988
		US 4893397 A	16-01-1990
FR 2153886 A	04-05-1973	AU 466716 B	06-11-1975
		AU 4296072 A	06-12-1973
		CA 967217 A	06-05-1975
		DE 2245453 A	29-03-1973
		GB 1365741 A	04-09-1974
		GB 1353566 A	05-06-1974
		JP 48040555 A	14-06-1973
		US 3762787 A	02-10-1973
CH 668801 A	31-01-1989	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82